



Sgen-CFDT des Pays de Loire
9, place de la Gare de l'Etat, case postale n°9
44276 Nantes Cedex 2
Téléphone : 02 51 83 29 30
sngen@cfdtnantes.org
<http://www.sgencfdtnantes.org>

Déclaration du Sgen-CFDT au CDEN de Loire-Atlantique du 17 mai 2017

Madame la Préfète,
Madame la Vice-présidente du Conseil Départemental,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

- **1^{er} degré**

Lors de cette deuxième phase de carte scolaire, le Sgen-CFDT constate à nouveau l'amélioration du taux d'encadrement à la rentrée prochaine en Loire-Atlantique. Reste à voir cependant à quel niveau cela correspondra lorsque les effectifs réels seront connus.

Le Sgen-CFDT soutient les moyens donnés au dispositif « plus de maîtres que de classes » et au dispositif « scolarisation des 2 ans » en Éducation Prioritaire. Il revendique une réelle formation continue permettant de faire évoluer les pratiques, des postes RASED au niveau des besoins ainsi que l'abaissement des seuils tout particulièrement en maternelle. Sur ce dernier point, les personnels et parents d'élèves ne comprennent toujours pas la grande différence de seuils entre élémentaire et maternelle.

Nous prenons note de 10 postes supplémentaires sur la Brigade de remplacement. La situation du remplacement, même si elle s'est améliorée concernant les journées de formation, est restée dégradée pour les remplacements maladie. Le non remplacement a un impact important sur les conditions de travail des élèves et des personnels.

Nous tenons à vous exprimer, à nouveau, notre désaccord profond concernant vos refus de temps partiels sur autorisation pour les personnels qui par exemple sont en fin de carrière. Vous connaissez l'argumentation du Sgen-CFDT.

La transformation des missions pour les Emplois Vie Scolaire va dégrader le fonctionnement au quotidien des écoles. Il n'est pas rare que la personne en contrat précaire EVSD soit la seule personne adulte supplémentaire dans l'école. Les nombreux courriers que vous recevez vous alertent pourtant sur toutes les tâches que les EVSD occupent actuellement et qui ne pourront plus ou très difficilement être poursuivies. C'est un très mauvais signe envoyé aux équipes d'école sans parler du manque de considération ressentie par les EVSD. La communication avec les familles sera de moins bonne qualité par ces suppressions.

- **2nd degré**

Concernant le 2nd degré, cette première année de mise en place de la réforme a été une année très dense. Les équipes ont travaillé en flux tendu d'autant plus que les outils numériques sont arrivés tardivement. Le temps d'appropriation par les personnels a été trop court.

Nous constatons également la difficulté institutionnelle de mettre en place une liaison école-collège concrète et constructive pour faire vivre le cycle 3, faute de temps pour la concertation.

La dotation départementale en emplois de surveillance (AED) pour la rentrée 2017 est de 7,5 ETP. Ces sept postes et demi de surveillants sont censés répondre aux besoins créés, à la rentrée 2017, par l'ouverture du lycée de Carquefou, du collège de Saint-Joseph de Porterie et par la création de classes de 3ème dans les nouveaux collèges de Savenay II et Pont-Château II.

Nous souhaitons rappeler que dans le cadre de la réforme du collège, le nombre d'heures passées

en vie scolaire augmente pour les collégiens captifs car tributaires des horaires de transports scolaires. Ce temps peut être valorisé dans le cadre des missions des AED. Certains participent à des actions d'accompagnements, à des projets pédagogiques permettant de remotiver des élèves en difficultés. Exemple concret, le potager créé en 2010 au collège Antoine de Saint-Exupéry de Savenay, inauguré le 2 juin 2016 par Mme Hébrard Directrice Adjointe, est condamné et disparaîtra à la rentrée prochaine.

La création de nouveaux établissements dans le département, qu'il convient de saluer, ne doit pas faire oublier que le nombre d' Agents TOS (Techniques, Ouvriers et de Services) dépendants du Conseil Départemental et intervenant dans les collèges n'a pas augmenté. Le Conseil Départemental travaille à effectif constant, en redéployant les postes selon un principe de mutation contrainte et forcée. De fait, certains postes d'agents sont supprimés et les remplacements ne sont pas toujours assurés. Tout cela contribue à accentuer la pression sur ces personnels et sur les conditions de travail des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative.

- **Évolution du système éducatif**

Sur l'analyse globale de l'évolution du système éducatif, certains chantiers ont été ouverts par la loi de Refondation pour permettre la réussite de tous les élèves, et rien ne serait plus préjudiciable que leur remise en cause complète et brutale. En effet, le temps de l'éducation est un temps long, et le travail engagé par les équipes pédagogiques doit être respecté. Ainsi la suppression brutale des dispositifs « Plus de Maîtres Que De Classes », dont l'efficacité est avérée, serait incompréhensible et néfaste. C'est aussi le cas pour la réforme du collège et pour les projets éducatifs territoriaux mis en œuvre dans le cadre de la réforme des rythmes.

Le Sgen-CFDT rappelle qu'il n'y aurait rien de pire que de rester au milieu du gué voire de revenir à une semaine de quatre jours qu'aucun pays européen ne pratique. Ce serait ouvrir la boîte de Pandore, la multiplication de demandes contraires à l'intérêt de l'enfant et une grande désorganisation.

Il n'y aurait rien de pire également que de commencer ce mandat présidentiel en ne prenant pas le temps d'une évaluation concertée. Sur le plan des apprentissages et du climat scolaire, la matinée supplémentaire s'avère, selon les collègues, profitable aux élèves, en particulier en éducation prioritaire. Beaucoup d'ailleurs se sont saisis de ce temps supplémentaire pour modifier leur pédagogie.

Le nouveau président a évoqué d'autres chantiers d'importance. Ceux-ci doivent être menés dans le respect de tous les personnels qui assurent au quotidien le service public d'éducation et s'y investissent. L'évolution du bac est nécessaire, le Sgen-CFDT l'a déjà affirmé. Il ne peut cependant se réduire à une question de nombre d'épreuves mais doit intégrer la réforme de l'architecture du lycée et des premières années de l'enseignement supérieur. C'est aussi le cas pour la formation des enseignants qui n'est pas qu'une question de jours par an. Le Sgen-CFDT a fait des propositions pour traiter ce dossier globalement : enseigner est en effet un métier qui s'apprend à partir de la Licence et tout au long de la carrière. Il en est de même pour l'autonomie des établissements qui doit être celle des équipes pédagogiques et pas du seul directeur ou chef d'établissement. Là aussi le Sgen-CFDT est force de propositions, notamment pour créer un statut d'établissement public du 1er degré.

Enfin un rappel de ce que nous avons exprimé au dernier CDEN et qui pour le Sgen-CFDT est une priorité : la mixité sociale et la recherche de l'hétérogénéité des publics dans tous les établissements scolaires. Ne pouvant semble-t-il en tant qu'organisation syndicale participer au comité de pilotage, nous demandons à être régulièrement informé de l'avancée des analyses et des propositions. Nous savons que le dialogue avec les familles et l'implication des collectivités locales est un levier de cette mixité. Qu'en est-il à ce jour ? Quelles informations pourraient intéresser l'ensemble des membres du CDEN ? Ne serait-il pas possible d'échanger sur ce thème à un prochain CDEN ?